



Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique

Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Fiche « informations générales »

L'engagement de Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans¹ et donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat.

Nom de l'organisme demandeur :					
Première demande Renouvellement					
Dans ce dernier cas, indiquer le numéro du précédent agrément :					
Demande pour un agrément collectif : 🗌 Oui 👚 Non					
Avant de compléter et déposer le dossier de demande d'agrément, il est indispensable d'avoir consulté la notice d'accompagnement au remplissage du dossier.					

¹ La limite d'âge est portée à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.





Composition du dossier de demande

	es à compléter obligatoirement mplissage du dossier en ligne doit être précis et détaillé.
	La présente fiche « informations générales » complétée et signée en dernière page par le représentant légal de l'organisme.
	La ou les fiches « missions » (une fiche par type de mission).
Pièc	es à joindre obligatoirement
	La délibération de l'organe statutairement compétent prévoyant l'accueil de personnes volontaires ou, s'il existe, l'acte constitutif de l'organisme précisant la possibilité d'accueillir des personnes volontaires.
	Le compte-rendu d'activité du Service Civique, en cas de demande de renouvellement de l'agrément.
<u>Pour</u>	les organismes à but non lucratif et les établissements publics seulement :
	Le rapport d'activité du dernier exercice clos.
	Les comptes annuels depuis la création de l'organisme dans la limite des trois derniers exercices clos, accompagnés le cas échéant, des rapports du commissaire aux comptes.
	Le budget prévisionnel de l'exercice en cours.
En ca	s de demande d'agrément collectif pour les organismes à but non lucratif :
	La liste sous format Excel des organismes membres ou établissements secondaires sollicitant l'agrément collectif au titre du Service Civique en précisant pour chacun : - le nom de l'organisme membre ou établissement secondaire, - l'adresse du siège social, - le numéro de SIRET et le code NAF. L'ensemble de ces informations doivent être conformes au <u>répertoire SIRET</u> .

Modèle à suivre :

N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	CODE POSTAL	VILLE	N° SIRET	NAF
1						
2						









1. Présentation de votre organisme

Aide au remplissage de cette partie : notice page 5

a) Identification

ay <u>racritification</u>	
→ Vous êtes :	
Un organisme sans but lucratif	Une personne morale de droit public
Une association Une fédération Une union Une fondation Un fonds de dotation Une mutuelle Un syndicat	☐ Un service de l'Etat ☐ Un établissement public ☐ Un conseil régional ☐ Un conseil départemental ☐ Une communauté de communes ☐ Une commune
Autres (précisez) :	
Adresse du siège social :	
Code postal :	Commune :
Adresse de correspondance, si différente :	
Code postal :	Commune :
Numéro SIRET siège (obligatoire) :	Code APE (NAF) :
Téléphone :	
Courriel:	
Adresse du site internet :	
→ Réseau(x) auquel(s) est affilié votre organism	ie
→ Identification du représentant légal de l'orga	nisme
Nom:	Prénom :
Fonction:	
Téléphone :	Courriel:





→ Identification des personnes en charge du dossier d'agrément au sein de l'organisme

	charge du dossier d'agrement au sen	_					
1 ^{er} contact :	2 ^{ème} contact (facu	ltatif) :					
Nom:	Nom:						
Prénom :	Prénom :	Prénom :					
Fonction:	Fonction :						
Téléphone :	Téléphone :						
Courriel :	Courriel :						
→ Présentation de votre structure	:						
→ Territoires d'intervention :							
Local	Départemental	Régional					
☐ National ☐	Europe (UE/EEE)	International					
En fonction de votre situation, vous adresserez le dossier de demande d'agrément soit à l'Agence du Service Civique soit à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) soit à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Vous trouverez leurs coordonnées à la page 9 de la notice. Public							
Nombre de bénéficiaires (usagers du	service, habitants du territoire, etc.) :						
b) Renseignements administratifs et juridiques							
→ Pour l'organisme sans but lucrat Date de publication de la création au	-						
OU-Date de publication de l'inscription							
OU-Date du décret portant reconnais	sance d'utilité publique :						
OU-Date de dépôt des statuts auprès							
OU-Date de demande d'inscription au	u registre des associations soumises a	u droit local d'Alsace Moselle :					
 → Pour la personne morale de droit public Date de création officielle (hors collectivité territoriale ou service de l'Etat): Date de la décision prise en matière de Service Civique par l'organe compétent de la personne morale: → Pour les associations, agrément(s) Votre organisme dispose-t-il d'agrément(s) administratif(s)? ☐ Oui ☐ Non Si oui, en ce cas vous préciserez le(s)quel(s): 							
Type d'agrément :	Attribué par :	En date du :					





→	En	cas de mission à l'étranger :		
Votr	re o	organisme dispose-t-il d'un agr Oui	ément au titre du volontariat de solida Non	arité internationale (VSI) ?
Votr	re o	organisme dispose-t-il d'un agr Oui	ément au titre du service volontaire e] Non	uropéen ? (SVE) ?
			dans le cadre d'un programme bila t international de réciprocité ?	téral d'échanges internationaux de
=	Nor Oui	Uolontariat f	ranco-allemand (OFAJ) décentralisée	
Votr	re o	organisme prévoit-il l'accueil de	e volontaires étrangers en France ? Non	
	c)	Renseignements concer	rnant les ressources humaines	
→	No	ombre de salariés ou d'agents Salariés en CDI Salariés en CDD : Dont salariés en cor	publics : ntrats aidés (par exemple : CUI) :	
→	Ро	ur les organismes à but non lu	ucratif, nombre de bénévoles :	





2. Calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires

Aide au remplissage de cette partie : notice page 5 NB : la durée moyenne des missions doit être de 8 mois

	Calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires au cours des deux prochaines années									
Mois et année d'accueil MM/AA	nombre de mission(s) de 6 mois	nombre de mission(s) de 7 mois	nombre de mission(s) de 8 mois	nombre de mission(s) de 9 mois	nombre de mission(s) de 10 mois	nombre de mission(s) de 11 mois	nombre de mission(s) de 12 mois	Total	Dont nombre de volontaires en mis à disposition auprès d'un organisme tiers non-agréé ²	Dont nombre de volontaires en mission au minimum 3 mois à l'étranger
TOTAL										

² Seules les associations ont la possibilité de mettre à disposition auprès d'un organisme tiers non-agréé.





3. Modalités d'accueil, de tutorat et de formation des volontaires

	voiontaires
Aid	e au remplissage de cette partie : notice page 5 et 6.
	a) <u>La sélection et l'accueil des volontaires</u>
→	Comment l'accueil des volontaires sera-t-il préparé ?
→	Quels seront les moyens humains et matériels affectés à la mission ?
>	Quelles seront les modalités de sélection des volontaires ? Comment sera favorisé l'accueil de volontaires aux profils variés ?
→	A l'arrivée des volontaires, comment sera organisée la phase de préparation à la mission ?
→	Précisez les modalités de versement de la prestation obligatoire de 106,31 euros minimum ³
	b) <u>Le tutorat et l'accompagnement au projet d'avenir</u>
→	Détaillez comment sera organisé le tutorat.
→	Détaillez quelles seront les modalités d'accompagnement au projet d'avenir.
	c) <u>La formation civique et citoyenne</u>
→	Comment la formation civique et citoyenne des volontaires obligatoire sera-t-elle organisée ?

³ Montant au 1^{er} janvier 2015.





	4. En cas de demande d'agrément collectif ou d'intermédiation
Aid	e au remplissage de cette partie : notice page 6.
→	Quelles modalités d'animation et de suivi seront mises en œuvre, au sein de l'ensemble des organismes bénéficiant de l'agrément, pour veiller au respect de l'agrément et des principes du Service Civique ?
→	Quel soutien comptez-vous apporter, en qualité d'organisme agréé, aux organismes bénéficiaires de l'agrément ?





Attestation sur l'honneur

Je s	ous	signé(e), (non	n et prénom),		
Rep	rés	entant(e) légal(e) de	(l'organisme)		
→			ne ci-dessus énoncé (a res figurant sur la liste joi	iinsi que, le cas échéant, les membres (inte au dossier) :	Эl
	-	à mettre en œuvre	les missions de Service (et réglementaires de l'agrément et s'engage(r Civique conformément aux indications porté ans la décision administrative d'agrément ;	
	-		au regard de l'ensemble iements qui s'y rapporter	e des déclarations sociales et fiscales ainsi qu nt ⁴ ;	ue
	-	• • •	•	ntissant les conséquences pécuniaires de le leurs préposés et des participants aux activit	
→	déc		•	inistrative tout changement dans la situation ande de contrôle des autorités administratives	
→		Certifie les informati	ons du présent dossier ex	xactes.	
→		A pris connaissance	de l'ensemble des obligat	tions qui pèsent sur les organismes agréés.	
Fait	: le			à	
Tar	mpo	n de l'organisme		Signature	
Atten	tion				

ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

> Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.
> Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service

 $^{^{\}rm 4}$ Les services de l'Etat étant leur propre assureur, cette mention ne les concerne pas.